

Le rôle du service public pour un développement durable – d'un point de vue écologique

Ruth Genner, Présidente des Verts suisses

La Constitution fédérale fixe l'évolution durable comme objectif; elle stipule également que le maintien durable des bases vitales ainsi que la protection de l'être humain et de son environnement naturel sont des tâches essentielles de la Confédération et des cantons.

L'Etat et, partant, les prestations de service public, jouent un rôle important dans le domaine écologique. A cet égard, il convient de tenir compte d'aspects importants comportant la planification, les facteurs écologiques, la protection du paysage, la qualité de la vie, les facteurs de santé, etc., des aspects demandant à être réglés à divers niveaux. Les organes exécutifs ont un large aperçu – en particulier les compétences de décision correspondantes – au niveau communal, cantonal et fédéral. De ces tâches variées, mais en même temps reliées entre elles, le privé ne peut pas – et ne veut pas – s'en occuper. Or, il est envisageable, et aussi possible, de confier à des entreprises des mandats pour des prestations définies telles que les transports, planifications ou constructions. La conduite entrepreneuriale, qu'elle soit étatique ou privée, est essentielle et en outre, elle constitue une condition importante pour renouveler le potentiel disponible.

La politique détermine le service public

La politique a pour mission de déterminer les critères pour le mandat et le volume des prestations désirées – dans le sens du service public. A cet égard, il ne s'agit pas seulement de critères écologiques, mais aussi de l'aspect essentiel de l'égalité des chances quant à l'accès des citoyennes et citoyens aux prestations publiques, par exemple l'approvisionnement en eau et en électricité, les espaces de détente, ou aussi de la protection contre les immissions du bruit et des particules fines.

Si les prestations de service public doivent avoir une signification en tant que facteurs de place économique positive, cela présuppose un niveau de performance élevé ainsi que des offres attrayantes. En l'occurrence, pour les transports publics, cela signifierait disposer d'un bon matériel roulant, d'horaires denses et coordonnés et d'une offre adaptée aux diverses régions. Pour les constructions, il y a lieu d'intégrer des éléments innovateurs dans les mandats de prestation, par exemple du matériel recyclable ou l'utilisation d'énergie renouvelable, voire de recourir à des projets pilotes comme la construction de cités interdites à la circulation. Ce faisant, l'Etat ne doit pas seulement fouler un terrain nouveau, mais peut aussi encourager des innovations écologiques, lesquelles apporteront en fin de compte un avantage économique accru.

Garantie de l'espace vital

Dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme, il s'agit, d'une part, de la garantie à long terme de la fortune économique du pays, à savoir du maintien de la qualité de la vie et des possibilités de développement pour les générations futures. Une bonne planification de l'espace n'est pas tout de suite visible, ce sont bien plus les cicatrices dans le paysage qui sautent à l'œil. Mais là, il est souvent déjà trop tard. En même temps, des frais de réparation doivent être évités par des mesures d'aménagement du territoire, par exemple en écartant de certaines régions des zones à risque (avalanches, glissements de terrain). Politiquement, l'estimation du risque est une tâche difficile à une époque où seules les économies de frais comptent. Dans le sens de "gouverner c'est prévoir", c'est justement la prévoyance dans le domaine de l'écologie qui fait partie des tâches d'Etat importantes – que ce soient des mesures pour respecter les limites des immissions de particules fines ou l'élimination de zones à risque dans certaines régions, des mesures justifiant amplement des investissements. Un nombre croissant de cas d'asthme ou le manque de protection des crues l'ont clairement montré l'année dernière.

Pression de la part de la privatisation uniquement dans des domaines profitables

Une privatisation des prestations avec la pression correspondante est un fait qui apparaît avant tout dans les domaines où l'on peut faire du profit. Par exemple,

l'approvisionnement en eau potable souffre de la privatisation dans le monde entier. Les multinationales sentent un vent favorable et veulent saisir leur chance dans cette affaire. Pour des raisons sociales et de prévention de la santé, il convient d'accorder la priorité à des solutions étatiques avantageuses. Ce n'est que de cette façon que les mêmes institutions sont à la fois responsables de la protection de l'eau potable et de son utilisation et approvisionnement. En effet, les ressources naturelles doivent être distribuées équitablement. Que le principe du pollueur-payeur soit appliqué par le versement d'une taxe est une chose qui se comprend aisément.

Garantie de la prospérité au moyen d'activités écologiques

Conséquences: les activités écologiques à divers niveaux de l'Etat garantissent la qualité de vie des citoyennes et citoyens. Afin d'assurer les ressources naturelles pour les générations futures, des réflexions et des actions de longue durée sont demandées.

A cet égard, il convient d'accorder plus d'importance que par le passé à l'aspect préventif concernant la protection de l'être humain et des ressources.

Des prestations écologiques contribuent à une part essentielle à la garantie de la prospérité et à la promotion de la santé au sein d'une large couche de la population.